



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 D 01204

Numéro SIREN : 401 050 547

Nom ou dénomination : MONTPARNASSE 23 B

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2015 sous le numéro de dépôt 18565



1501858502

DATE DEPOT : 05/03/2015

NUMERO DE DEPOT : 2015R018565

N° GESTION : 1995D01204

N° SIREN : 401050547

DENOMINATION : MONTPARNASSE 23 B

ADRESSE : 23 BIS 8D DU MONTPARNASSE 75006 PARIS

DATE ACTE : 20/01/2015

TYPE ACTE : Acte

19 FEV. 2015

496 ✓

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16

Le 02/02/2015 Bordereau n°2015/131 Case n°9

Ext 881

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent administrative des finances publiques

NANTISSEMENTS D'ACTES SOCIALES

Agent administratif des finances publiques

MONTPARNASSE 23 B
Société civile immobilière au capital de 7.622,45 €
23 bis boulevard du Montparnasse 75006 PARIS
RCS de Paris 401 050 547

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Constance Eva BLOHORN, née COILLARD

Née POISSY (78300), le 10 juin 1980

Demeurant à Paris (75016) 27 Villa Saïd

De nationalité française,

Mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil avec Monsieur Grégoire André Marie BLOHORN aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître MORIN, notaire à Paris, le 14 avril 2010.

Ci-après dénommée « le Débiteur »

D'une part

ET

**La Direction Générale des Finances Publiques – Pôle enregistrement de NANTERRE –
235 avenue Georges Clémenceau – 92756 NANTERRE CEDEX**

Ci-après dénommée « le Créancier »

D'autre part

al pm

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société civile immobilière MONTARNASSE 23 B a pour objet :

- L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, en copropriété ou non, leur amélioration, et éventuellement l'édification de constructions sur ces immeubles ;
- L'administration, l'exploitation et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à Paris (75006) 23 bis boulevard du Montparnasse et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire ;
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptible d'en favoriser le développement ou la réalisation à condition 'en respecter le caractère civil.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 26 avril 1995.

Son capital social s'élève à la somme de 7.622,45 € divisé en 100 parts de 76,22 € chacune, libérée en totalité. Son siège social est fixé au 23 bis boulevard du Montparnasse 75006 PARIS.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de sous le numéro 401 050 547 RCS PARIS.

La société détient à Paris :

- Un bien situé au 23 bis Boulevard du Montparnasse (75006) ;
- Un bien situé au 106 Boulevard Malesherbes (75017) ;
- Un bien situé au 67 avenue Paul Doumer (75016).

La valeur de la société est estimée à 3.817.207 €.

Origine de Propriété

Madame Constance BLOHORN née COILLARD est propriétaire de 99 parts sociales sur les 100 parts composant le capital de la société.

Ces parts lui ont été attribuée successivement en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la société pour 5 parts, par acte de donation en date du 23 janvier 2006 pour 20 parts et enfin suite à la succession de son père, Monsieur Jack COILLARD décédé le 17 janvier 2014, pour 75 parts.

A l'effet de respecter les dispositions combinées des articles 1832 et 1844-5 du Code civil, Madame Constance BLOHORN née COILLARD a cédé 1 part à Madame Malika MOUALHI-BEHLOUL par acte en date du 20 octobre 2014.

 PM

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. DECLARATION

Madame Constance BLOHORN née COILLARD déclare :

- Qu'elle dispose de la pleine capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes ;
- Que les parts sociales dont elle est propriétaire sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques ;

Par ailleurs, dans le cadre de la succession de son père, Monsieur Jack COILLARD, Madame Constance BLOHORN née COILLARD a opté pour :

- le paiement fractionné et différé des droits de mutation par décès dus sur les titres de la société EPARGNE DIFFUSION, en application des dispositions des articles 397 A et 404 GA à 404 GD de l'annexe III au Code général des impôts, pour un montant de 2.605.079 € ;
- le paiement fractionné des droits de mutation par décès dus sur les autres biens transmis dans le cadre de la succession, en application des dispositions des articles 396, 1° et 404 A de l'annexe III au Code général des impôts, pour un montant de 4.766.609 € ;

L'administration fiscale ayant demandé à Madame Constance BLOHORN née COILLARD de garantir le paiement de ces droits, celle-ci s'est proposée de nantir les parts sociales de la société susvisée par le présent acte.

2. NANTISSEMENT

Le nantissement a pour objet de garantir dans le cadre prévu par l'article 399 de l'annexe III au CGI une partie du paiement des droits de mutation afférents à la succession de Monsieur Jack COILLARD.

Par la présente, Madame Constance BLOHORN née COILLARD affecte à titre de nantissement au profit de la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle enregistrement de NANTERRE – 235 avenue Georges Clémenceau – 92756 NANTERRE CEDEX :

I - 68 parts sociales de la société MONTARNASSE 23 B susvisée, en garantie du paiement fractionné et différé des droits de mutation dont Madame Constance BLOHORN née COILLARD est redevable pour un montant de 2.605.079 € (principal et accessoires) ;

II - 31 parts sociales de la société MONTARNASSE 23 B susvisée, en garantie du paiement fractionné des droits de mutation dont Madame Constance BLOHORN née COILLARD est redevable pour un montant total de 4.766.609 €, à concurrence de 1.212.128 €.

U

PM
3

Si par suite d'une baisse de valeur, les parts ne couvriraient plus le montant des sommes dues, Madame Constance BLOHORN née COILLARD s'engage à première demande de la Direction Générale des Finances Publiques, à affecter en quantité suffisante, dans un délai de 10 jours à réception de la lettre recommandée, à titre de nantissement, de nouveaux titres ou des espèces selon la convenance.

3. INFORMATION ANNUELLE

La société MONTARNASSE 23B s'engage à informer annuellement le comptable de la valorisation des parts de la société.

4. OPPOSABILITE DU NANTISSEMENT

En application de l'article 1866 du Code civil, le présent acte de nantissement ne sera opposable à la société émettrice et aux tiers qu'après avoir été dûment enregistré et signifié à ladite société par acte d'huissier de justice et qu'après réalisation des mesures de publicité visées aux articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

5. AGREMENT DU NANTISSEMENT

Le présent nantissement a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2014 et le créancier agréé en qualité d'éventuel associé.

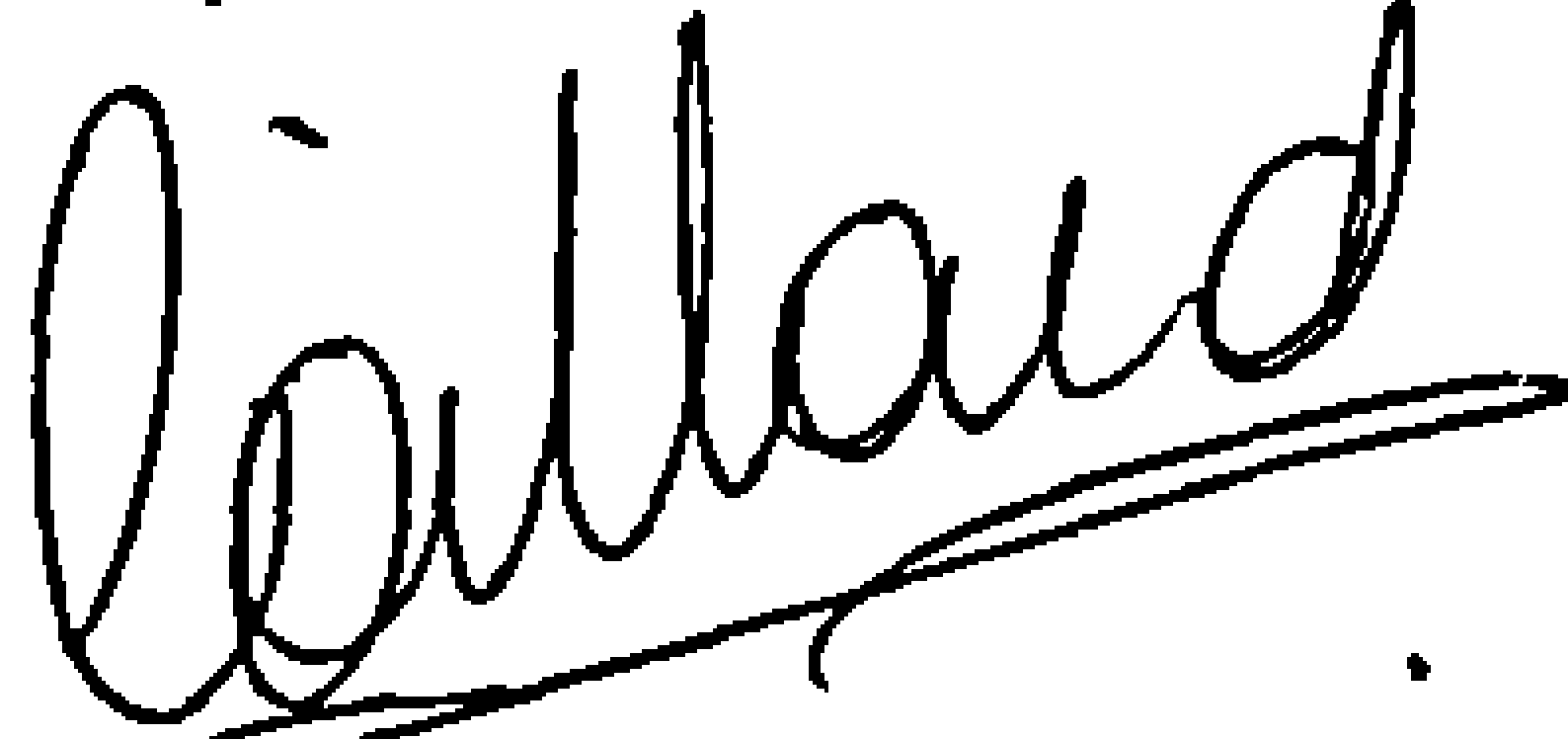
6. FRAIS

Les frais et droits engendrés par le présent nantissement ainsi que ceux qui en seront la conséquence si la cession se réalise seront supportés par le débiteur qui s'oblige.

Fait en 4 exemplaires

À Paris

Le 26/01/2015

<u>Le Débiteur</u> Madame Constance BLOHORN née COILLARD* <i>Bon pour nantissement</i> 	<u>Le Créancier</u> La Direction Générale des Finances Publiques - Chef du Service Comptable - Pole enregistrement de Nanterre  Philippe MILHAT Chef de service comptable, Responsable du SIE Nanterre Rueil
---	---

* Signature précédée de la mention « Bon pour nantissement »



1501858501

DATE DEPOT : 05/03/2015

NUMERO DE DEPOT : 2015R018565

N° GESTION : 1995D01204

N° SIREN : 401050547

DENOMINATION : MONTPARNASSE 23 B

ADRESSE : 23 BIS BD DU MONTPARNASSE 75006 PARIS

DATE ACTE : 17/02/2015

TYPE ACTE : Avis de nantissement de parts de société civile

AVIS DE NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIETE CIVILE

(Décret N° 78-704 du 3 juillet 1978)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
PARIS

MENTION EN MARGE
Colonne réservée au Greffe

<u>A L'ENCONTRE DE :</u> Mme CONSTANCE COILLARD Adresse : 27 Villa Saïd 75016 PARIS	
<u>AU PROFIT DE :</u> DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, Pôle Enregt. Adresse : 235 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 92756 NANTERRE CEDEX RCS :	
En vertu d' un acte sous seing privé en date du 20/01/2015	
Signifié par acte de Maître Viviane NAKACHE en date du 11/02/2015 à la MONTARNASSE 23B ou accepté suivant acte de M en date du par la	
Nom de la société civile : MONTARNASSE 23B Siège social : 23 BIS BOULEVARD DU MONTARNASSE 75006 PARIS N° RCS : 401 050 547 RCS PARIS	
Contenant affectation à titre de nantissement de 99 parts sociales de cette société d'une valeur nominale de 76.22€ (SOIXANTE SEIZE EUROS ET VINGT DEUX CENTS) N°	
En garantie d'une créance d'un montant de : 3 817 207€ S'il y a lieu (intérêt, frais ...) : Pour sûreté de la somme de : 3 817 207€ Ladite somme exigible, le :	
Ledit nantissement agréé par ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES Suivant PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17/12/2014	

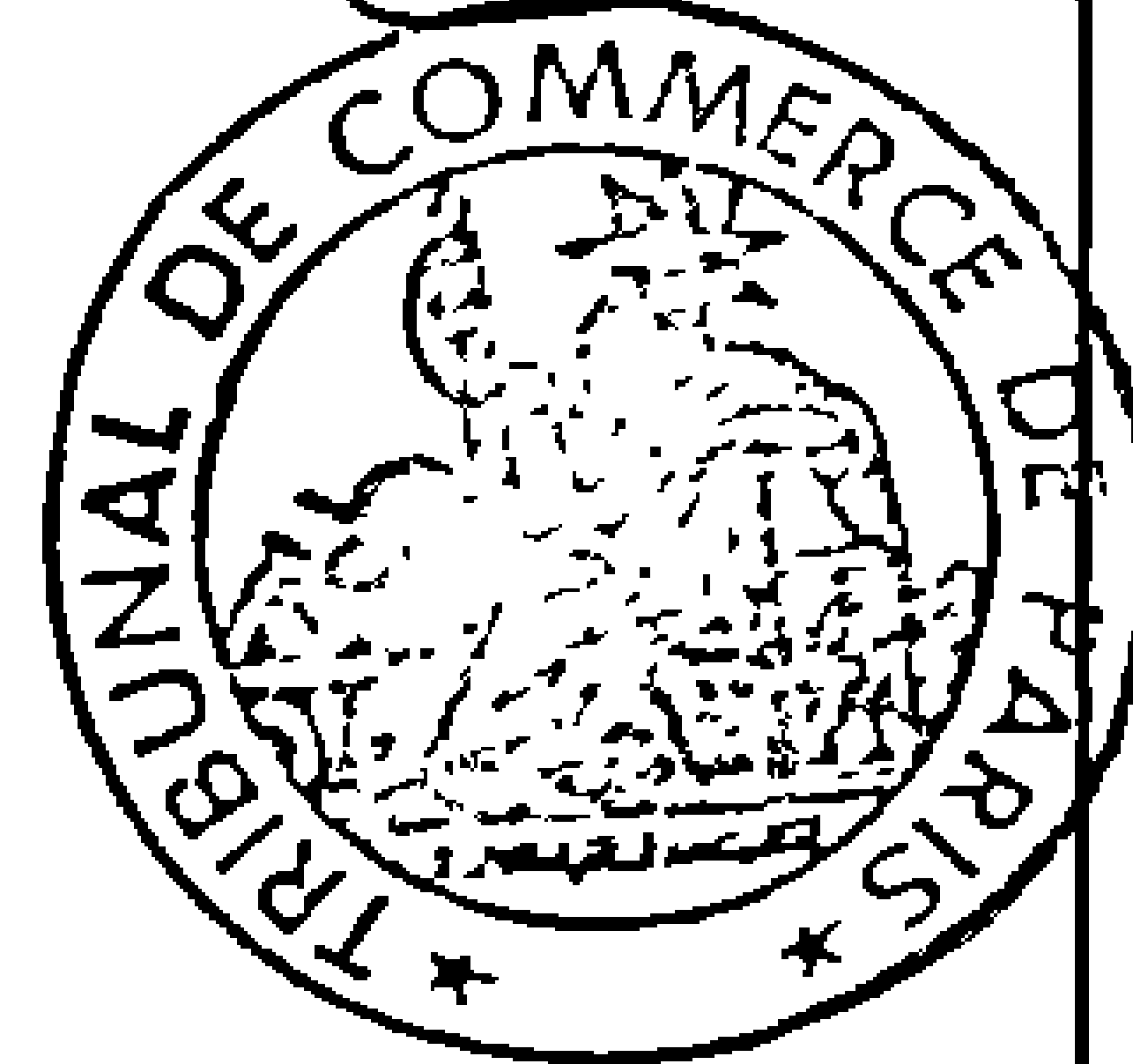
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

N°

496

19 FEV. 2015

Le Greffier



Le présent avis certifié sincère et véritable, le 17/02/2015

Signature du
créancier

(Signature)